

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXV

Québec, 9 novembre 1912

No 14

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 209. — Les Quarante-Heures de la semaine, 209. — Assurance Mutuelle, 210. — Aux consciences timorées, 210. — Chronique diocésaine, 212. — Feu l'abbé Lortie, 213. — Les cartes de messes, 214. — La persécution en France, 216. — Le monachisme dans les Eglises d'Orient, 218. — Bibliographie, 221.

— • • • —
Calendrier

10	DIM.	b	XXIV apr. Pent., 3 Nov. et V ap. l'Epiph. S. André Avellin, confesseur. <i>Kyr. des dble.</i> Vép. à cap. de seq., mém. du préc. du dim. et de S. Menne, martyr.
11	Lundi	b	S. Marcin de Tours, évêque et confesseur.
12	Mardi	tr	S. Martin, pape et martyr.
13	Mercr.	tb	S. Didace, confesseur.
14	Jeudi	r	S. Josaphat, évêque et confesseur.
15	Vend.		Ste Gertrude, vierge.
16	Sam.		S. Stanislas de Kostka, confesseur.

— • • • —
Les Quarante-Heures de la semaine

10 novembre, La Durantaye. — 12, Parisville. — 14, Couvent de Saint-Casimir.

Assurance Mutuelle

— o —

AVIS IMPORTANT

Les Fabriques qui n'ont pas encore payé à l'Assurance Mutuelle les répartitions du 25 février et du 15 juillet dernier sont priées de le faire au plus tôt.

Les Maisons Religieuses qui sont endettées envers l'Assurance qui les concerne voudront bien remplir le même devoir.

H. T.

Aux consciences timorées

— o —

Mieux vaut prévenir les scrupules que d'avoir à les guérir. C'est pourquoi il n'est pas mauvais d'y songer même quand on n'en a pas. Ainsi peut-on les empêcher d'arriver.

Ils viennent en général de l'ignorance, tout spécialement de l'ignorance en matière de confession. Il faut donc se faire sur la confession des idées nettes et bien exactes.

1° Dieu n'a pas fait la confession pour nous perdre, ni même pour nous torturer, mais bien pour nous sauver et même pour nous consoler.

2° Dieu a fait la confession pour tous les hommes. C'est dire qu'il n'exige pour la confession que ce que n'importe qui peut faire. Il ne demande ni sentiments raffinés, ni volonté exceptionnellement ferme, ni analyse compliquée, ni narration parfaitement mise au point. Un peu de bonne volonté et un aveu très simple : j'ai péché en telle matière tant de fois, cela suffit.

3° Vous n'apportez au confessionnal qu'un homme comme les autres. Ce qui vous paraît étonnant est généralement très banal. Soyez tranquille, votre cas est connu et classé depuis longtemps.

4° Quand vous vous confessez, vous parlez à un spécialiste, c'est-à-dire à un homme qui est au courant, qui devine, comprend à demi-mot. Une allusion suffit pour qu'il reconstruise une scène, un état d'âme. La plupart des explications qu'on lui donne, quand il ne les demande pas, ne font que lui prendre son temps.

De plus, il sait ce qu'il faut dire et taire en confession, ce que vous même ignorez souvent. S'il n'interroge pas davantage, s'il dit : « c'est assez sur ce sujet » ou encore : « j'ai passé les principaux points en revue, pour le reste de vos fautes, ne vous inquiétez pas, elles ne sont pas matière nécessaire à la confession », croyez-le. Il est de la partie, *il sait son métier*.

5° Si vous êtes tenu de recevoir convenablement l'absolution, il est tenu de son côté, *et tout autant que vous*, de vous la donner à bon escient. En la donnant au hasard, il ferait un sacrilège. S'il voit que vous ne vous accu-*ez* pas suffisamment, que vous n'avez pas les dispositions voulues, il doit vous interroger, vous éclairer, vous exhorter. S'il ne le fait pas, c'est que les conditions nécessaires sont remplies.

6° Il est possible qu'il se trompe, tout comme un médecin peut se tromper sur un malade. Il n'en est pas moins vrai qu'il en sait plus que vous sur la matière, et qu'il vaut mieux s'en remettre à lui. En tout cas, vous avez fait ce que vous pouviez et, en ces matières, cela suffit. Dieu ne demande pas plus.

7° Songez que vouloir expliquer les choses *exactement comme elles se sont passées*, cela est impossible et dangereux. Jamais même un écrivain ou un psychologue de premier ordre ne parvient à traduire tout à fait sa pensée. Les mots manquent. Et vous voudriez que Dieu eût obligé tous les hommes à un pareil tour de force ! Songez aussi que vous n'êtes pas seul au monde. Un prêtre userait sa vie à vous écouter. Il se doit pourtant aux autres, sans compter que la confession n'est qu'une partie de son ministère.

8° Enfin, rappelez-vous cette règle : on n'est absolument obligé à confesser une faute que quand elle réunit les trois conditions suivantes : 1° avoir été certainement mortelle ; 2° avoir été certainement commise ; 3° n'avoir certainement pas été accusée. Si l'une de ces trois conditions fait défaut, on n'est pas tenu à la confession.

Je le sais, toutes ces considérations ne font pas grand chose sur certains scrupuleux. Dans ce cas, ce n'est plus l'ignorance qui cause leur mal, mais une épreuve spéciale de Dieu ou une maladie.

On ne saurait nier le cas de l'épreuve spirituelle. Des âmes

très hautes ont passé par là, mais il ne peut entrer dans le cadre modeste de ces examens d'indiquer la conduite à tenir dans ces cas exceptionnels. Contentons-nous de signaler le cas beaucoup plus fréquent du scrupule né d'un état de déséquilibre physiologique.

Tout le monde sait que certaines maladies ont une influence profonde sur l'âme. Elles provoquent le délire, la tristesse, la peur, l'aboulie. Le scrupule profond, qu'aucune explication ne dissipe, vient la plupart du temps de là. Qu'il le sache ou non, le pénitent est malade. Il doit comprendre que l'intervention du médecin est nécessaire et il faut faire concorder le traitement spirituel avec un traitement corporel.

PAUL JURY.

(*Sem. relig. de Tournai.*)

Chronique diocésaine

— Dimanche dernier S. G. Monseigneur l'Archevêque a béni solennellement la nouvelle académie Sainte-Marie, située dans le faubourg Saint-Louis. C'est un bel édifice bien pourvu d'air et de lumière, que la Commission scolaire de Québec vient de faire ériger au bénéfice des enfants de ce quartier, et où les religieuses du Bon Pasteur donneront l'instruction.

— S. G. Monseigneur l'Auxiliaire a prêché, du dimanche au mercredi de cette semaine, un triduum de tempérance aux paroissiens de Sainte-Anne de Beaupré. Chaque soir la basilique s'emplissait de fidèles avides d'écouter la parole entraînant et convaincante de l'éloquent prédicateur.

Feu l'abbé Lortie

La joie, et l'on devrait presque dire le triomphe, des manifestations du Congrès de la langue française n'ont pas été sans une ombre de tristesse, que le grand public n'a guère aperçue, mais que les organisateurs et coopérateurs du Congrès ont plus d'une fois sentie peser sur leurs âmes.

Celui qui avait peut-être le plus travaillé à organiser ce Congrès, qui s'était le plus dépensé pour en assurer le succès,

après en avoir conçu l'idée avec M. Rivard et Mgr Roy, M. l'abbé Lortie ne put guère assister qu'à une ou deux séances, et encre sans y prendre aucune part active.

Professeur très distingué de théologie dogmatique, auteur d'un cours remarquable de philosophie scolastique thomiste, dont il put corriger jusqu'au bout les trois volumes de la deuxième édition, membre très actif et assidu de l'« Action sociale catholique », dont il était le trésorier, directeur et trésorier de la Société du Parler français, dont il fut un des principaux fondateurs, membre très actif de la Société d'économie sociale, professeur de philosophie au couvent de Sillery, aumônier de la Maternité, M. l'abbé Lortie semblait suffire joyeusement à toutes ces tâches, quand, en mai dernier, il sentit que ses forces refusaient de suivre désormais son courage.

Assez difficilement et comme étonné de lui-même, il dut se résigner au repos, aux soins, aux petits voyages qu'on lui prescrivit pour refaire ses forces.

On le vit au Congrès, pâle et marchant à peine, assistant par courts moments, comme à la Jérobée, aux séances dont il avait préparé le programme, se réjouissant dans son âme en souriant mélancoliquement au triomphe de la chère cause à laquelle il avait tant donné de sa vie.

On le revit, un peu ranimé, après le succès complet obtenu, dans l'intimité et l'abandon plein de charmes au beau voyage en bateau que les congressistes firent au Saguenay. Ses amis se reprirent à espérer, mais pour un moment seulement.

La maladie reprit son cours inévitable : les sources de la vie étaient atteintes ; aucun soin ni aucun repos n'y pouvaient plus rien.

Toujours énergique et courageux, homme de Dieu et homme de devoir, l'abbé Lortie envisagea, calme et serein, la mort rapide et sûre qui allait mettre fin à ses quarante-deux ans.

Il est mort le 19 août, et bien des âmes courageuses et viriles ont versé des larmes sur sa tombe. Il fut en effet si fidèle et si dévoué aux nobles causes et aux solides amitiés auxquelles il s'était donné !

Il semble aussi que bien des espérances soient descendues avec lui dans cette tombe prématurément ouverte ; mais, les

chrétiens le savent, le succès des causes immortelles n'est jamais mieux assuré que lorsque celles-ci peuvent s'appuyer sur les tombeaux de soldats qui se sont généreusement sacrifiés pour elles et pour Dieu.

(*La Croix*, Paris.)

J.-A. LANDER.

Les cartes de messes

L'Aquitaine, journal de France, a publié la lettre suivante :

ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX.

Bordeaux, le 16 octobre 1910.

Monsieur,

Pendant votre séjour au Canada, vous avez remarqué que, sur cette terre toujours française par le cœur et par la foi, on témoigne sa sympathie aux défunts et à leurs familles, à l'aide de cartes de messes, que l'on dépose dans une corbeille de la maison mortuaire, après y avoir inscrit le nombre de messes que l'on a fait célébrer à l'intention de la personne décédée. Noble et touchante habitude, qui permet aux âmes détenues dans les prisons du Purgatoire de profiter largement des fruits libérateurs du Saint Sacrifice ! Et l'on n'est pas étonné de la voir fleurir dans un pays où le catholicisme implanté par nos pères a poussé des racines si profondes et où l'on célébrait, il y a quelques jours encore, des fêtes si brillantes, en l'honneur de la divine Eucharistie.

En constatant cet usage, qui répond si bien aux exigences de la pitié humaine et de la charité chrétienne, vous vous êtes demandé pourquoi on ne chercherait pas à l'importer de la nouvelle France dans l'ancienne, et vous vous y employez avec le zèle ardent qu'une forte conviction inspire ! Je souhaite que votre initiative soit secondée et que les catholiques français travaillent, tant par l'exemple que par la parole ou par la plume, à introduire une si louable habitude dans toutes les familles qui ont quelque souci d'assurer à leurs membres

et à leurs amis décédés le repos que nos croyances leur promettent.

Le souvenir que vous nous apportez du Canada et qui ne nous fait pas oublier ceux que vous y avez laissés, constitue un excellent moyen de soulager les morts et de dégager le culte dont nos contemporains les entourent de certaines pratiques quelque peu empreintes de paganisme. Il présente, en outre, un caractère d'opportunité qui n'échappe à l'esprit de personne. Tout le monde sait, en effet, que l'Église de France a été dépouillée de ses biens pour avoir refusé de se soumettre à une constitution contraire aux principes de la sienne, et, depuis la mainmise de l'État sur le patrimoine des fondations pieuses, les défunts sont privés de nombreux secours spirituels. On ne saurait, dès lors, trop encourager les fidèles qui tâchent d'inspirer à leurs frères vivants de nouveaux sacrifices pour leurs frères trépassés.

Aussi, j'approuve entièrement votre projet et je demande au Christ Sauveur de bénir d'une main généreuse non seulement l'homme de bien qui l'a conçu mais encore tous ceux qui l'aideront à le réaliser. En tombant sur les ouvriers, la bénédiction divine ne manquera pas de s'étendre jusqu'à l'œuvre qu'ils auront entreprise, et dont le succès est d'autant plus désirable qu'elle intéresse à la fois la terre, le purgatoire et le ciel.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements et mes félicitations l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

† Card. PAULIN ANDRIEU,
archevêque de Bordeaux.

L'usage des *cartes de messes* est très simple :

Avant de se rendre à un enterrement, ou même en s'y rendant, l'on entre dans la première sacristie venue ou le premier presbytère, et l'on prend, en versant l'argent correspondant, une carte de une, deux, trois cinq ou dix messes, que l'on dépose, en pénétrant à la maison mortuaire, discrètement sur une table, sur une cheminée ou même sur le catafalque. Rien n'est plus facile que ce geste, la plupart du temps inaperçu de la famille ou des autres personnes ; d'ailleurs, grâce à la carte

double, le nom du donateur, qui est à l'intérieur, échappe à la vue de tout le monde.

Lorsqu'au retour du cimetière, la famille fait le triste rangement de la maison, elle rassemble les cartes de messes semées un peu partout, et rien ne peut la consoler dans ces moments si douloureux comme de voir, en même temps, les secours qui vont arriver en grand nombre au cher mort et la sympathie agissante des parents et des amis. C'est justement à ce double point de vue que répond merveilleusement la carte de messes, le point de vue religieux et le point de vue des relations de société. Les familles qui ont l'habitude de renvoyer une carte imprimée à toutes les personnes qui assistaient à l'enterrement ajoutent à la main, au bas de la carte, pour remercier les donateurs de messes : « Merci pour les messes. »

La persécution en France

De la Semaine religieuse de Quimper :

Le vendredi 5 juillet, à l'audience du tribunal correctionnel de Brest, comparaissaient pour infraction aux lois sur les Congrégations les supérieures et les religieuses des deux établissements congréganistes fondés par les Sœurs du Saint-Esprit à Lambézellec et à Kérinou. M. le curé de Lambézellec, président du Conseil d'administration de la Société civile « Ecole libre de Notre-Dame de la Bonne-Nouvelle » de Kérinou, et M. Maurice de Couessin de Boisriou, propriétaire de cet établissement sont également compris dans les poursuites, ainsi que la Supérieure générale de la Congrégation, à Saint-Brieuc.

Interrogées par le président, les inculpées ont déclaré n'avoir jamais eu la moindre intention de révolte. Si, en continuant à demeurer à Lambézellec et à Kérinou, elles se mettent en opposition avec la loi, c'est la loi qu'il convient d'incriminer, car, pour elles, elles se voient contraintes de vivre ainsi par les nécessités mêmes de l'existence.

L'une d'elles n'a pas craint, en plein tribunal, de développer cette considération et de faire ressortir les iniques et monstrueuses conséquences d'une telle loi. Elle l'a fait avec une

vigueur et une netteté qui ont justement impressionné le tribunal et le public présent. Nous reproduisons ici une bonne partie de cette courageuse et saisissante déclaration.

Comme le président lui demandait : « Pourquoi êtes-vous restée à Kérinou, puisque vous avez été condamnée ? » La Sœur répondit :

« Je suis restée à Kérinou parce que je cherche vainement le lieu où je puisse me retirer sans courir les risques des poursuites. Nous ne sommes pas des révoltées, nous subissons la loi, nous ne la bravons pas.

« Il y a dix ans, j'étais directrice de l'école Saint-Julien de Landerneau. Persuadées que nous n'avions pas à demander l'autorisation, nous ne l'avons pas demandée. J'ai été jetée à la rue par toutes les forces policières et militaires réunies.

« Je suis allée à Saint-Pol-de-Léon. Là, l'établissement était autorisé formellement. Un décret survient qui nous enlève l'autorisation pour l'école. Je suis de nouveau sans emploi.

« Je viens à Kérinou. On y a demandé l'autorisation, mais le président du Conseil a répondu : « Je ne juge pas à propos de communiquer votre demande au Conseil d'État — qui seul, pourtant, a mission de statuer ; — fermez votre établissement. »

« Donc, Messieurs, à Landerneau, j'ai été jetée à la rue parce que je n'avais pas demandé l'autorisation ; à Saint-Pol, je l'avais, on me l'a retirée ; à Kérinou, nous la demandons, on nous la refuse. Que faire ? . . . Nous rendre à la maison-mère ? . . . Mais la maison-mère est une maison de formation et de repos, c'est dire qu'elle n'a pas été construite pour loger les 2 000 religieuses qui composent la Congrégation. L'espace y fait donc défaut. De plus, le budget déjà bien maigre pour entretenir nos Sœurs âgées, malades ou infirmes, pour leur donner les soins que nécessite leur pénible état, ne saurait suffire à la subsistance de tant de religieuses. . .

« Alors, que faire ? nous disperser ? Mais à dix nous ne constituons aujourd'hui qu'un établissement congréganiste ; dispersées, nous verrons émettre la prétention que nous en constituons dix, et on viendra nous sommer, à nouveau, de nous disperser. »

— C'est inexact, ont protesté les juges.

— C'est exact, a répliqué M. le Guen, l'éminent avocat du

barreau de Brest, défenseur des inculpées. Et il a montré qu'à Saint-Pierre-Quilbignon, à Penhars, à Ergué-Gabéric, une religieuse seule a été sommée de se disperser. Le substitut lui-même a dû en convenir.

« Que faire donc ? a poursuivi la religieuse. Me séculariser ? J'y gagnerais, vraiment ! D'inculpée, je deviendrais suspecte, je serais sous la surveillance de la police, exposée à la surveillance d'un mouchard et à de nouvelles poursuites.

« C'est donc à l'exil que nous sommes condamnées, quoique Françaises, uniquement parce que nous sommes religieuses. »

M. le Guen acheva, dans une plaidoirie merveilleuse, tout à fait digne de son noble caractère et de son grand talent, de démontrer l'iniquité des mesures d'exception prises contre les seuls catholiques, mais aussi funestes à la patrie qu'à la religion.

Rien n'y a fait. Le jugement, rendu le 12 juillet dernier, condamne la supérieure générale et les religieuses à des amendes diverses variant entre 50 et 25 francs. M. Maurice de Couessin de Boisriou et M. Abhervé-Guéguen, curé, sont condamnés à 16 francs d'amende avec sursis.

Le monachisme dans les Églises d'Orient

— o —

S'il prenait envie à un apologiste catholique de montrer la supériorité du catholicisme sur l'*orthodoxie* orientale sous le rapport de la pratique des conseils évangéliques, il aurait certainement beau jeu. Notre intention n'est pas d'entreprendre ici un parallèle qui exigerait de longs développements. Nous voulons simplement produire quelques statistiques sur le nombre des moines et des monastères des différentes autocéphalies. Nous empruntons les données qui vont suivre soit à différents articles parus dans les *Echos d'Orient*, soit à l'*Histoire de l'Église chrétienne au XIX^e siècle* publiée en 1901 par A. P. Lopoukhine, avec la collaboration de plusieurs professeurs ecclésiastiques appartenant à diverses Églises orthodoxes (1).

En Russie, on compte environ 80 000 religieux et religieuses,

(1) *Istoriia Khrinstianskoï tserki*. Saint-Petersbourg, 1901, t. II.

y compris les novices ou convers, et les *tchernitze*, espèce de béguines habillées en noir. Les statistiques que nous avons consultées ne concordent pas complètement. L'ouvrage de Lopoukhine donne 800 monastères, dont 500 d'hommes et 300 de femmes, abritant 53 000 âmes. Sur ce nombre, 8 000 moines et 9 000 moniales seulement sont signalés comme ayant fait profession. Les autres, c'est-à-dire 7 000 hommes et 29 000 femmes sont placés dans la catégorie des novices ou convers (1). Une statistique de 1898, reproduite par les *Echos d'Orient* (2), porte 730 monastères, dont 481 d'hommes, avec 15 072 moines et 7 000 novices, et 249 de femmes, avec 8 020 moniales et 29 000 novices; en plus, elle signale 17 300 religieux ou religieuses ne vivant pas en communauté. C'est dans cette dernière catégorie que rentrent les *tchernitze*. Cela fait un total d'environ 76 000. Une statistique de 1904 porte ce chiffre à 84 389.

On remarquera le petit nombre des profès et des professes, et le grand nombre des novices, surtout parmi les femmes. Ce phénomène s'explique en partie par la législation russe, qui fixe l'âge de la profession à trente ans pour les hommes, et à quarante ans pour les femmes. Les novices restent libres de renoncer à la vie monastique si bon leur semble. D'après la statistique de Lopoukhine, il n'y aurait que 17 000 profès et professes; d'après celle des *Echos d'Orient*, le nombre en serait de 23 000; ce n'est pas le tiers du chiffre total.

Après la Russie, le principal centre du monachisme orthodoxe est le Mont Athos, dit la *Sainte Montagne*. Là vivent environ 7 000 religieux, profès ou novices: Russes, Grecs, Bulgares, Roumains, Géorgiens ou Serbes, répartis dans vingt monastères et leurs dépendances (3).

Le royaume de Grèce vient ensuite, avec 1 500 moines et 200 moniales. D'après la statistique de 1908, le nombre des monastères est de 167, dont 10 de femmes. Au moment de la guerre de l'Indépendance, on comptait en Grèce 544 monas-

(1) LPOUKHINE, *op. cit.*, p. 726.

(2) *Echos d'Orient*, t. VI, p. 397.

(3) Voir VAILLÉ, art. *Constantinople (Eglise de)*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. III, col. 1 493-1 495.

tères d'hommes et 18 de femmes, avec une population de 3 000 âmes; 120 de ces monastères étaient complètement vides, et 200 avaient moins de 5 moines. Le gouvernement hellénique a confisqué les propriétés d'un grand nombre de ces couvents (1).

La Roumanie est aussi riche en monastères que pauvre en moines. Les principaux de ces monastères étaient possédés, jusqu'à leur confiscation par le prince Couza en 1864, par les patriarches orientaux, la communauté du Sinaï et les habitants de l'Athos. On les appelait « couvents dédiés », parce que les propriétaires les avaient jadis consacrés aux saints lieux du monde *orthodoxe*, c'est-à-dire aux monastères de Palestine, de l'Athos et d'ailleurs. En 1864, le nombre des couvents dédiés se montait à 71, avec 25 skites ou couvent dépendants. Ce n'étaient pas précisément des foyers de vie monastique, mais des fermes ayant à leur tête un ou plusieurs moines. Les autres couvents roumains sont très peu peuplés et renferment tout au plus quelques centaines de religieux (2).

Le patriarcat de Carlovitz possédait, en 1900, 27 monastères avec 636 habitants.

Une statistique religieuse de la Bulgarie dressée en 1909, porte 75 monastères d'hommes et 16 monastères de femmes avec une population de 169 moines et 260 religieuses.

En Serbie, il y avait, en 1903, 53 monastères et 113 moines.

En Bukovine, on trouve 3 monastères et une cinquantaine de moines; depuis 1908, cette autocéphalie possède en plus un couvent de religieuses hospitalières.

Le personnel monastique est insignifiant dans le patriarcat d'Alexandrie, en Bosnie-Herzégovine et en Dalmatie.

Le Monténégro possède d'anciens monastères, qui sont tous vides.

Le patriarcat de Jérusalem compte un nombre relativement considérable de monastères. Il y en a 20 à Jérusalem même et aux environs; mais la grande majorité n'est habitée que par un fermier, moine ou laïque. Le nombre total des moines ne dépasse pas 200,

(1) LOPOUKHINE, *op. cit.*, p. 310 et suiv.

(2) Nous n'avons pu nous procurer une statistique exacte.

On trouve dans le patriarcat d'Antioche 17 monastères, dont le plus peuplé compte 50 moines ; les trois quarts n'ont que de 2 à 5 religieux.

L'autocéphalie de Chypre possède 37 monastères ; en multipliant ce chiffre par 6 ou 7, on aura le nombre approximatif des religieux.

Si le patriarche œcuménique n'exerçait pas sa juridiction sur l'Athos, il aurait sans doute encore un assez grand nombre de monastères, mais un nombre infime de moines, attendu que la plupart ne sont habités que par un, deux ou trois moines fermiers.

Tout compte fait, le personnel monastique des Eglises auto-céphales s'élève à 90 000 membres environ, y compris les béguines et les novices, dont le nombre l'emporte sur celui des profès. Ce n'est guère plus de la moitié du nombre des religieux et des religieuses que possédait la France catholique en 1900.

M. JUGIE.

(*Echos d'Orient.*)

Bibliographie

— JEUNESSE ET IDÉAL, par l'abbé HENRI MORICE. In-12 de x-202 pages. 2 francs. Librairie P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris VI^e)

Nouveau recueil d'instructions à la jeunesse. M. Morice continue l'apostolat dont il nous a donné déjà de si splendides flammes dans son précédent volume *Jeunesse et Pureté*. Il n'y a pas, dans notre littérature oratoire de la chair contemporaine, beaucoup de pages aussi achevées que celles-là, aussi élevées et aussi élevantes, aussi chaudes, aussi entraînantes, et tout ensemble aussi claires, aussi pondérées, aussi précises.

Quatorze instructions dans ce nouveau recueil : l'humilité fondement de la vie meilleure ; les deux vies ; la puissance de l'idée ; l'ascension sans fin ; la peur du sacrifice ; la confiance ; l'enthousiasme ; l'esprit pratique ; Jésus notre idéal la présence de Jésus ; l'action de Jésus ; le culte des saints ; la Vierge Marie, idéal de pureté et de bonté ; la vie heureuse.

— LA BONTÉ ET AFFECTIONS NATURELLES CHEZ LES SAINTS, par le marquis de SÉGUR. III^e série. Un vol. in-12 de 274 pages. 2 francs. Librairie P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris VI^e.

Nouvelle édition, sous format plus mince et à prix de propagande, d'un des plus exquis recueils hagiographiques de ce temps-ci. On y trouvera une série d'études sur saint François Xavier, saint Charles-Borromée, saint Philippe de Néri, saint Camille de Lellis, saint Pie V, saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal, saint François Régis, saint Alphonse Rodriguez et saint Pierre Claver, saint Vincent de Paul, saint Pierre Fourier, la B. Marguerite-Marie, saint Alphonse de Liguori, saint Benoit Labre. Ce sont, non pas des vies complètes, mais quelque chose de mieux : c'est le parfum qui se dégage de chacune de ces vies, parfum toujours de bonté, de miséricorde, de charité, à l'exemple du Sauveur. C'est la démonstration, par les faits, de cette vérité si méconnue dans le monde : que la sainteté, loin de rétrécir ou de dessécher le cœur, y ouvre infailliblement des sources nouvelles, des sources divines de tendresse et de sacrifice.

— NOUVEAU MÉLANGES ORATOIRES DE MGR D'HULST. Tome XI. *Retraites ecclésiastiques*. In-8 écu, 4 fr. (Ancienne librairie Poussielgue, J. de GIGORD, éditeur, rue Cassette, 15, Paris).

Extrait de la préface de Mgr Odelin, vicaire général :

« Mgr d'Hulst a prêché 16 retraites ecclésiastiques. C'est à la demande instante de plusieurs religieux et supérieurs de séminaires que nous les publions. Elles forment un directeur remarquable pour le prêtre dans le ministère. Ce sont les exercices de saint Ignace adaptés à la vie ecclésiastique... »

« On n'y trouvera pas de sermons étudiés, mais seulement des canevas, souvent assez étendus, fortement pensés et écrits, et très vivants ; on sent que le prédicateur a été vicaire et directeur d'une œuvre populaire, promoteur diocésain, directeur des œuvres diocésaines, vicaire général, recteur de l'Institut catholique : il n'ignore rien de la vie du prêtre ; et parmi ses auditeurs, il n'y en a pas un seul qui puisse dire en l'écoutant : Celui-là parle sans me connaître. »

Cours abrégé d'histoire naturelle

à l'usage des Maisons d'éducation

PAR L'ABBÉ V.-A. HUARD

ABRÉGÉ DE ZOOLOGIE.

ABRÉGÉ DE BOTANIQUE.

ABRÉGÉ DE MINÉRALOGIE.

ABRÉGÉ DE GÉOLOGIE.

Ces petits *Abrégés*, illustrés, qui varient d'une cinquantaine à une centaine de pages chacun, sont maintenant en vente, chez M. l'abbé Huard, à l'Archevêché de Québec, au prix de : 25 sous, l'unité ; \$2. 40 la douzaine. — Toutefois, *l'Abrégé de Géologie* ne sera prêt qu'au cours de l'automne. Nous l'annoncerons en temps utile.

En préparant ce « Cours abrégé d'histoire naturelle, » l'auteur s'est proposé : 1° de le rédiger tout d'abord au point de vue du Canada, et en même temps d'après le programme des examens du baccalauréat, pour les collèges classiques ; 2° d'éviter l'appareil trop technique, pour ne pas détourner les jeunes gens de ces sciences naturelles qui sont d'elles-mêmes si attachantes—quand on les présente avec assez de vie et non à l'état d'ossature sèche, aride et compliquée.

Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

308 $\frac{1}{2}$, RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC — Tél., 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

Une Spécialité :

OUVRAGE GARANTI.

Une visite est sollicitée.

LIBRAIRIE AUBANEL FRERES

Éditeurs, Imprimeurs de Notre Saint Père le Pape, AVIGNON (FRANCE).

LE LIVRE DE PIÉTÉ DE LA JEUNE FILLE AU PENSIONNAT ET DANS SA FAMILLE, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*. — Ouvrage honoré de la Bénédiction et de plusieurs Brefs de Sa Sainteté, approuvé par un cardinal, plusieurs archevêques et évêques. — Edition de luxe. — DESSINS DE PAUL AVRIL. — Gravure de PANNEMAKER. — 524^e Edition. — Un volume in-16 raisin de 918 pages. Reliures diverses de \$ 1.50 à 45 cts. — Demander le catalogue spécial.

OUVRAGES FAISANT SUITE AU LIVRE DE PIÉTÉ DE LA JEUNE FILLE :

LA VIE AU PENSIONNAT — Complément du *Livre de Piété de la Jeune Fille*. Par l'Auteur des *Paillettes d'Or*. — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon ; S. G. Mgr l'Archevêque d'Aix ; S. G. Mgr l'Evêque de Nancy et de Toul, et S. G. Mgr l'Evêque d'Evreux. Nouvelle édition, revue et augmentée. — Un beau volume in-16 raisin de xxviii-306 pages. Broché, 63 cts. Demi-reliure amateur, \$ 1.00.

LA VIE APRÈS LE PENSIONNAT. Complément de la *Vie au Pensionnat*, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*.

PREMIÈRE PARTIE. *La Jeune Fille et la Famille*. — DEUXIÈME PARTIE. *La Jeune Fille et la Paroisse*. — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon. (Nouvelle édition.) Revue et augmentée. — Un beau volume in-16 raisin de xxii-256 pages. Broché, 50 cts. Reliure percaline, tr. rouge, 95 cts. TROISIÈME PARTIE : *La Jeune fille et le Monde*. — Un beau volume in-16 raisin de xvi-224 pages. Broché, 50 cts. Reliure percaline, tranche rouge, 95 cts. — QUATRIÈME PARTIE, *La Jeune Fille et l'Avenir* (9^{me} édition.) — Un beau volume in-16 raisin de xii-339 pages. Broché, 63 cts. Reliure percaline, tranche rouge, \$ 1.00.

Les quatre parties de *La Vie après le Pensionnat*, 3 beaux volumes, reliure percaline, dans un étui, \$ 3.00.

L'ENFANT DE DIEU, ou LES SUITES DE NOTRE BAPTÊME, par la RÉVÉRENDE MÈRE MARY LOYOLA, du couvent de M. Barvork (Angleterre). Traduit de l'anglais par J. REYMOND. — Un volume in-16 jésus de xvi-296 pages. Broché, 75 cts. Relié percaline, \$ 1.00.

SOMMAIRE DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE, en tableaux synoptiques, pour servir aux instructions paroissiales et aux catéchismes de persévérance, par l'Auteur des *Paillettes d'Or*. Ouvrage honoré d'un Bref de Sa Sainteté, et approuvé par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques. — PREMIÈRE PARTIE. I. *Les Commandements de Dieu et de l'Eglise*. II. *Les Conseils évangéliques*. III. *La Conscience*. IV. *Le Péché*. — Sixième édition. Un volume grand in-16 de xvi-224 pages. Broché, \$ 0.63. Relié percaline, tranche rouge, 88 cts. — DEUXIÈME PARTIE : *Le Symbole des Apôtres*. Quatorzième édition. Un volume grand in-16 de xii-416 pages. Broché, \$ 1.13 cts. Relié percaline, tranche rouge, \$ 1.38. TROISIÈME PARTIE : *La Grâce, la Prière, les Sacrements*. Seizième édition. Un volume grand in-16 de xii-572 pages. Broché, \$ 1.50. Relié percaline, tranche rouge. \$ 1.75.